

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'APT LUBERON



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220317-2022-36-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	P. 3
I. CONTEXTE BUDGÉTAIRE NATIONAL : LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021	P. 4
1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES	P. 4
2. FOCUS SUR LA FRANCE	P. 5
3. MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022	P. 6
II. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON / BUDGET PRINCIPAL	P. 9
1. RESULTATS, RATIOS, EVOLUTIONS DU BUDGET PRINCIPAL	P. 10
2. FISCALITE ET DOTATIONS	P. 13
3. EPARGNE BRUTE ET NETTE	p. 16
4. RATIOS	p. 17
III. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON / AUTRES BUDGETS	P. 19
5. RESULTATS, EPARGNES, RATIOS ET RATIOS CONSOLIDES	p. 19
6. LES RESSOURCES HUMAINES	p. 26
7. TRESORERIES, IMPAYES, ETAT DE LA DETTE	p. 29
IV. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS ET STRATEGIE	p. 36

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat se déroule au sein du conseil communautaire dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget et qu'il porte sur les orientations générales de celui-ci, sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement.

En outre, doivent être présentées la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit par ailleurs, pour les collectivités ne contractualisant pas avec l'Etat, qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, les perspectives d'évolution des dépenses de fonctionnement ainsi que celles en matière de besoin de financement soient présentées.

I. CONTEXTE BUDGÉTAIRE NATIONAL : LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

1. Les perspectives économiques

Depuis plusieurs années, les marchés financiers évoluent au rythme des annonces des banques centrales qui, en créant massivement de la monnaie au plein cœur de la crise, sont devenues des acteurs incontournables des marchés.

La Banque centrale européenne (BCE) ne déroge pas à cette règle. Pour rappel, le rôle de la BCE est de « *gérer la monnaie unique, assurer la stabilité des prix et mener la politique économique et monétaire en zone euro* ». Depuis sa revue stratégique de juillet 2021, la BCE a revu sa cible d'inflation. Elle est passée d'un objectif d'inflation proche mais inférieur à 2% à une inflation aux alentours de 2% à moyen terme. De plus, dans le calcul de l'inflation, le coût du logement sera « mieux pris en compte », ce qui aura tendance à augmenter mécaniquement le niveau de l'indice observé (IPCH).

Une crise sanitaire aujourd'hui largement maîtrisée dans les pays développés.

Face à cette situation, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. L'Etat a par exemple financé en 2020 le chômage partiel pour un montant de 27,1 milliards d'euros. Cela a permis aux agents économiques de garder confiance dans l'avenir et un certain pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation en sortie de confinement. En outre, afin de conserver un marché du financement bancaire fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer à fournir des liquidités aux différents acteurs économiques, l'Etat a mis en place un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts, les fameux Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

En France, le plan France Relance de 100 milliards d'euros doit financer des projets dans les secteurs de l'écologie à hauteur de 30 milliards, de la compétitivité à hauteur de 34 milliards et de la cohésion pour 36 milliards. En Europe, le plan de relance NextGenerationEU (NGEU) est « le plus vaste train de mesures de relance jamais financé en Europe ». Ce plan d'un montant total de 2 000 milliards d'euros doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après-COVID-19, une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente ».

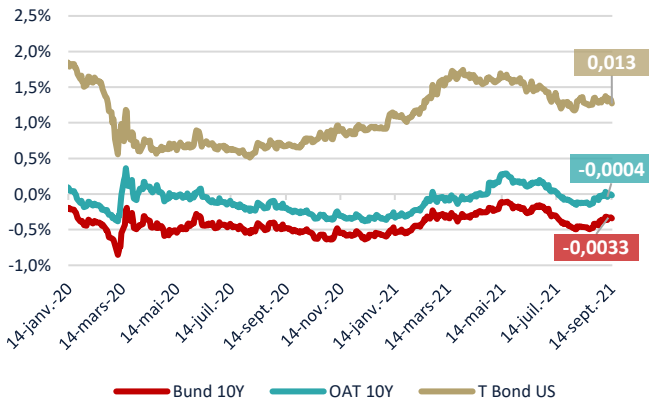
Sur le plan monétaire, les banques centrales maintiennent leurs taux bas et développent leurs instruments de politique non conventionnelle afin de permettre aux acteurs (Etats, banques, entreprises, ménages) de s'endetter dans de bonnes conditions.

Des taux d'intérêt euro stabilisés à des niveaux bas

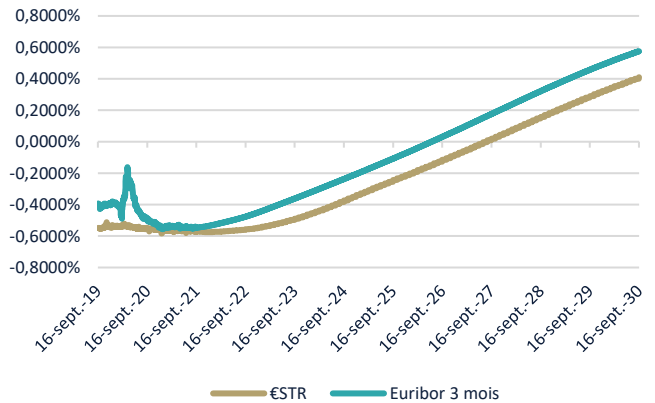
Sur le marché interbancaire, l'€ster et les Euribors sont toujours très proches du taux de dépôt marginal de la BCE, à 0,50%. L'évolution de ces taux jusqu'à l'échéance 12 mois est quasiment inexistante depuis 2021, reflétant à ce jour peu d'évolution dans les anticipations de changement de politique monétaire.

L'€ster, d'après le marché des Futures, devrait rester sur ses niveaux actuels autour de -0,58% jusqu'en septembre 2022 avant de progressivement et lentement remonter, et ne redevenir positif qu'en septembre 2027.

Evolution des taux souverains en Europe et aux Etats-Unis



Historique et anticipation des taux courts euros



Sources : Finance Active, Refinitiv

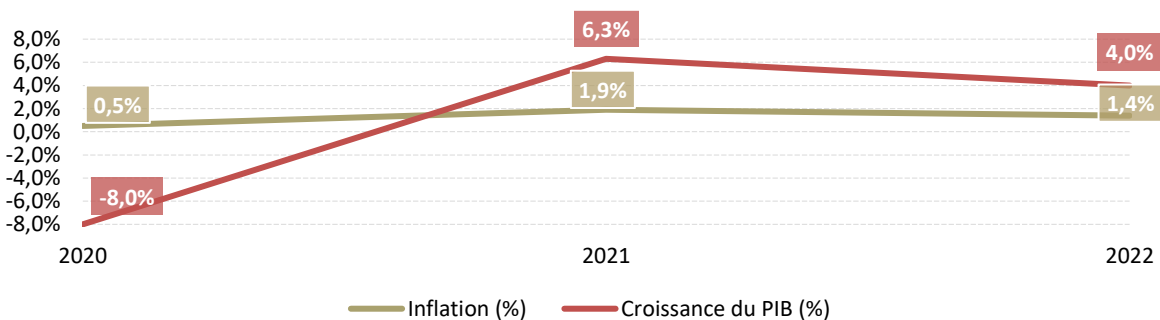
Focus sur la France

En 2020, la croissance française a baissé de 8%, alors que l'inflation était de 0,5%.

En 2021, d'après les dernières prévisions de l'OCDE (septembre 2021), le PIB devrait croître de 6,3%, illustrant un effet rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un regain de confiance dans l'avenir grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique. En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%, revenant ainsi sur un niveau de croissance plus proche du potentiel de croissance réelle du pays, mais surfant tout de même sur les effets de la relance budgétaire du gouvernement et des autres relances mondiales.

Du côté de l'inflation, après une croissance des prix de 0,5% en 2020, celle-ci devrait atteindre 1,9% en 2021 et 1,4% en 2022. Le chiffre assez élevé en 2021, soutenu par les différents éléments décrits plus haut dans la partie *Inflation*, devrait en effet baisser compte tenu du caractère conjoncturel des facteurs inflationnistes. L'aspect « temporaire » de l'inflation est le scénario privilégié par la Banque de France et la BCE qui pensent que les goulets d'étranglement dus à la reprise économique ne dureront pas. Cependant, il est tout de même envisageable, d'après elles, que cette hausse des prix dure plus longtemps et soit plus importante que prévue ; ce qui pourrait entamer la croissance.

Prévisions de croissance et d'inflation en France



Source : OCDE

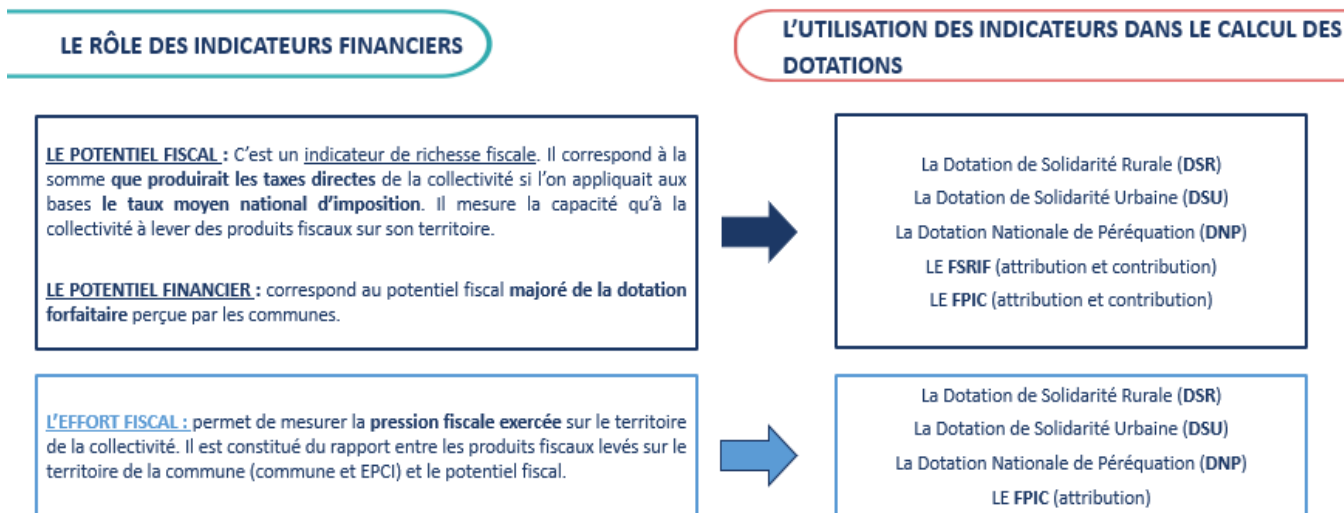
Le contexte de taux de marché très bas voire négatif selon les maturités est un point très favorable

Accusé de réception en préfecture
08/10/2022 à 10h04
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

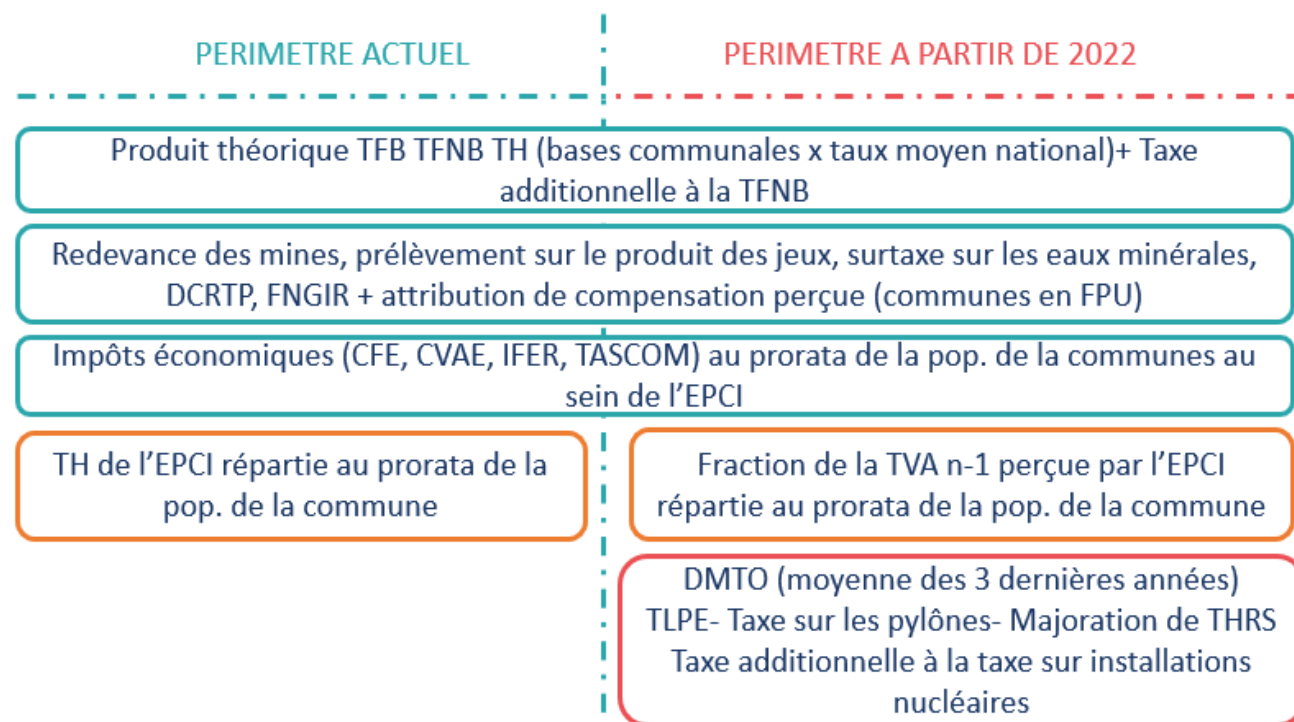
au recours à l'emprunt en zone euro. Les taux courts sont attendus à rester négatif à moyen terme, et les taux long devraient également rester à des niveaux très avantageux.

2. La mesure phare de la LF 2022 : la réforme des indicateurs financiers

Définition, rôle et impact des indicateurs financiers



3. Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal



L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. On passe donc d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale.

A noter que le Comité des Finances Locale a recommandé en juillet 2021 le remplacement de l'effort fiscal par le revenu par habitant. Ainsi, les futures lois de finances pourraient modifier de manière

plus conséquente cet indicateur financier.

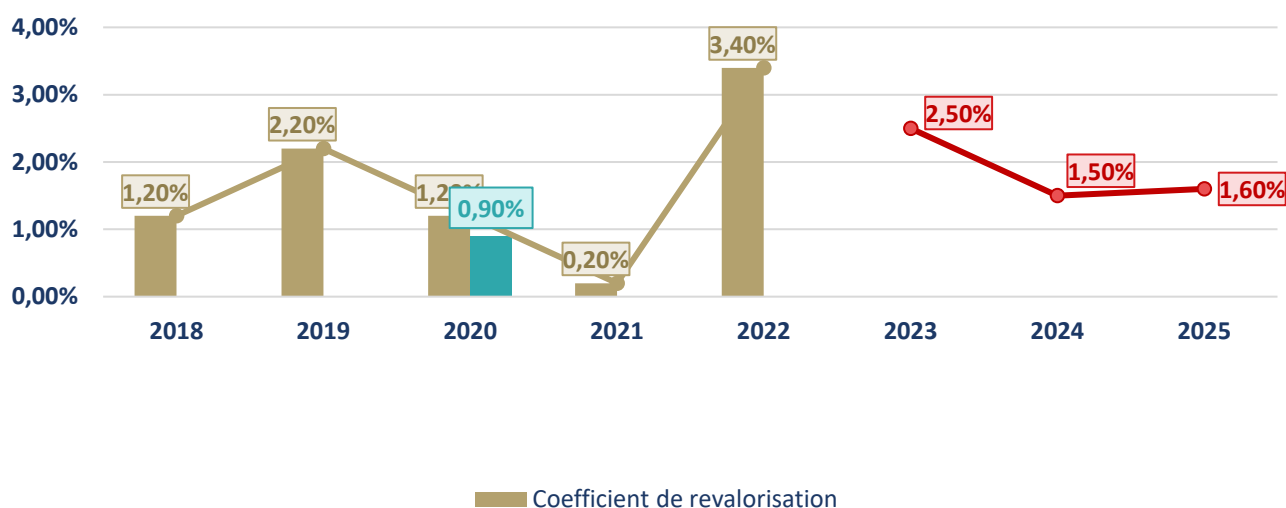
4. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022

Exposé de la mesure : Article 1518 bis du Code général des impôts (CGI)

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020 (pour application en 2022). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

La mise en œuvre

L'IPCH constaté en novembre 2021 étant de +3,4% par rapport à novembre 2020, le coefficient légal sera donc de +3,4% en 2022 (contre 0,2% en 2021).



Sources : INSEE, Banque de France et Finance

Depuis 2021, les EPCI et les départements reçoivent une fraction de TVA afin de compenser la perte de la taxe d'habitation (EPCI) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (Départements). Cette fraction, qui correspondait en 2021 au montant de la perte d'un panier fiscal 2020, sera dynamique à compter de 2022. Elle évoluera en fonction de la progression de la TVA nationale en année N.

Concrètement les départements et EPCI percevront en 2022 des douzièmes correspondant au montant perçu en 2021 et un ajustement sera effectué en fin d'année en fonction de la progression de la TVA nationale.

L'évolution de la TVA a toujours été supérieure à celle de l'inflation. Le gouvernement estime la hausse de la TVA à +5,5% en 2022.

5. L'écrêtement de la dotation de compensation

Ces mesures liées à la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019 seront toujours financées par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI qui est la dotation de compensation. Depuis 2012, cette dernière est uniformément écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écrêtement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant total de l'écrêtement annuel	103 M€	146 M€	107 M€	115 M€	89 M€	93 M€	103M€
Taux d'écrêtement annuel	-1,9%	-2,8%	-2,1%	-2,3%	-1,8%	-1,9%	-2,2%

6. Les mesures relatives au FPIC

FPIC : Une enveloppe globale toujours stable

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est de nouveau maintenue à 1 milliard d'euros. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

Voici pour rappel la liste des modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé pour votre entité :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF)
- L'évolution de la population DGF
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national

Les variations individuelles pourraient être amplifiées cette année par la révision des potentiels financiers, utilisés pour la répartition du FPIC (disposition à retrouver dans le détail dans la partie dédiée de cette fiche).

7. Un soutien toujours conséquent à l'investissement

Des mesures renforcées de soutien à l'investissement local

Les enveloppes proposées

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2021 et pour 2022 :

	2021	LF 2022
FCTVA	6,4 Mds€	6,4 Mds€
DSIL	570 M€	907 M€
		<i>dont 337 M€ fléchée au titre de la CRTE</i>
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	8,5 Mds€	8,9 Mds €

II. AU NIVEAU DE LA CCPAL

I L'ANNEE 2021 A ETE MARQUEE. NOTAMMENT, PAR :

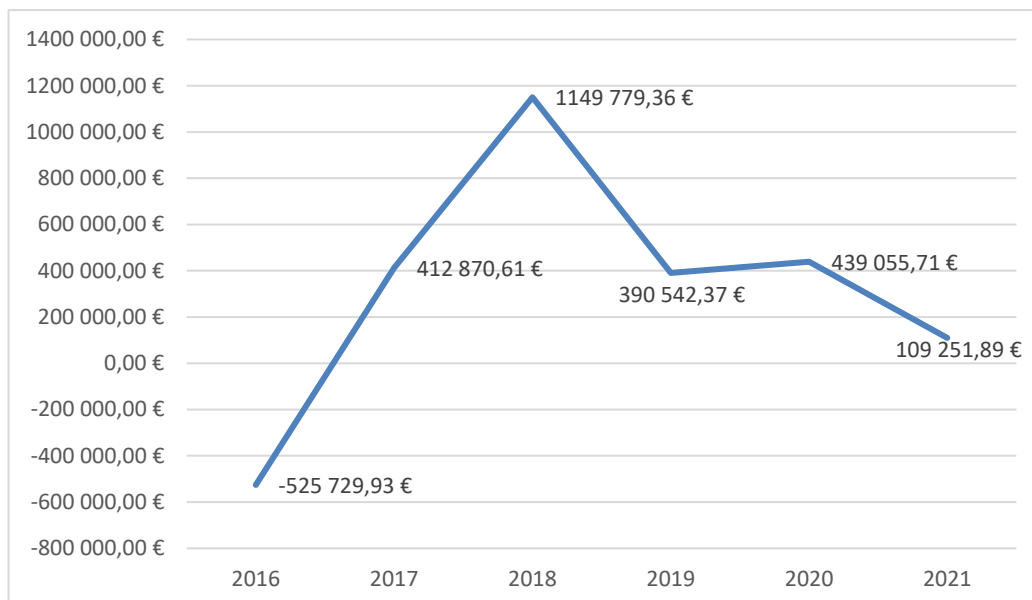
- ✓ La suite de la crise sanitaire sans précédent,
- ✓ La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de reconstituer des marges d'autofinancement
- ✓ Une forte augmentation de la taxe de séjour, liée à l'engagement des opérateurs numériques,
- ✓ Une augmentation de la péréquation horizontale à travers le FPIC (271 294 €)
- ✓ Une dotation de solidarité versée à la ville d'Apt (353 712 €),
- ✓ La poursuite de la prise en compte de la prévention des risques notamment physiques, psychologiques et attentats en agissant auprès des agents de la CCPAL et sur les bâtiments, en particulier ceux accueillant du public (crèches et conservatoire de musique)
- ✓ La poursuite de la mise en œuvre du Contrat de Ruralité avec l'Etat et du Contrat Régional d'Equilibre Territorial avec la Région
- ✓ La poursuite de la commercialisation du Parc d'Activités de Perréal (vente en 2021 de 2 lots)
- ✓ Les travaux d'aménagement du siège de la CCPAL
- ✓ La participation financière à l'EDES
- ✓ La montée en puissance de Cap Luberon
- ✓ La poursuite de l'opération d'aménagement du plan d'eau à Apt
- ✓ L'acquisition d'un véhicule GNV
- ✓ La participation financière aux travaux de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire
- ✓ La poursuite de la participation financière aux travaux du Centre Hospitalier du Pays d'Apt
- ✓ La poursuite des études relatives à la sédentarisation des gens du voyage
- ✓ La continuité des actions menées dans le cadre du FISAC
- ✓ La mise en pratique du PCAET en partenariat avec COTELUB
- ✓ La fin des travaux de la STEP du Chêne et sa mise en service
- ✓ La poursuite des programmes de travaux en matière d'eau et d'assainissement (en particulier la sectorisation, le déploiement de compteurs télé relève, le changement de traitement de potabilisation, le renouvellement de réseaux et les STEP, notamment celle du Chêne à Apt)
- ✓ Une cyber attaque

EXERCICE 2021 : RESULTATS ET RATIOS

▪ **Budget Principal**

Le résultat comptable 2021 en section de fonctionnement est excédentaire de 109 251,89 €.

Evolution du résultat comptable 2016 à 2021



Le résultat cumulé 2021 (résultat de l'exercice 2021 auquel on ajoute la reprise du résultat cumulé 2020) est de 3 094 234,03 €.

Le résultat comptable 2021 en section d'investissement est excédentaire de 489 355,71 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 991 368,58 € (2 932 799,34 € en 2020). Ce résultat, corrigé des restes à réaliser 2021 (176 348,61 € en dépenses et 353 649,41 € en recettes) est de 1 168 669,38 €.

Par rapport au CA 2020, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,20 % tandis que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,53 % (voir ci-après la comparaison par chapitre).

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses obligatoires et contraintes sont très importantes :

- ✓ Le reversement au titre des attributions de compensation pour 4 494 484 € (idem 2020)
- ✓ la contribution au SIRTOM pour 4 615 120,11 €
- ✓ les contributions aux SDIS pour 1 031 961,68 € (+0,4 %/2020)
- ✓ la contribution au SIRCC pour 253 215,10 € (-9,2%/2020)
- ✓ la contribution au FNGIR pour 1 264 105 € (stable /2020)

- ✓ le FPIC pour 309 066 € (+13,9%/2020)
- ✓ la subvention d'équilibre au budget Petite Enfance pour 1 847 000 € (+9,8%/2020)

Ces dépenses représentent 71,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- ✓ Les dépenses de personnels représentent 3 435 660 €, soit 17,74 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Sont refacturés 86 806 € aux communes au titre du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et 58 460 € aux communes au titre du service mutualisé du garde champêtre, soit un total de 145 266 €.

83 721 € sont perçus au titre des remboursements sur rémunération (indemnités journalières, emplois aidés).

Après retraitement, les dépenses de personnels s'élèvent à 3 206 673 € et représentent donc 16,55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- ✓ Les indemnités aux élus et cotisations liées (182 917 €) représentent 0,94 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- ✓ Les dépenses de fluides, carburant, adhésions, assurances, affranchissement, télécommunications et taxes (384 600 €) représentent 1,98 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses obligatoires et contraintes représentent donc 90,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 079 423 € soit 5,57 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles incluent les dépenses de fluides, carburant, adhésions, assurances, affranchissement, télécommunications et taxes vues ci-dessus (384 600 €).

Parmi les autres dépenses, nous retrouvons :

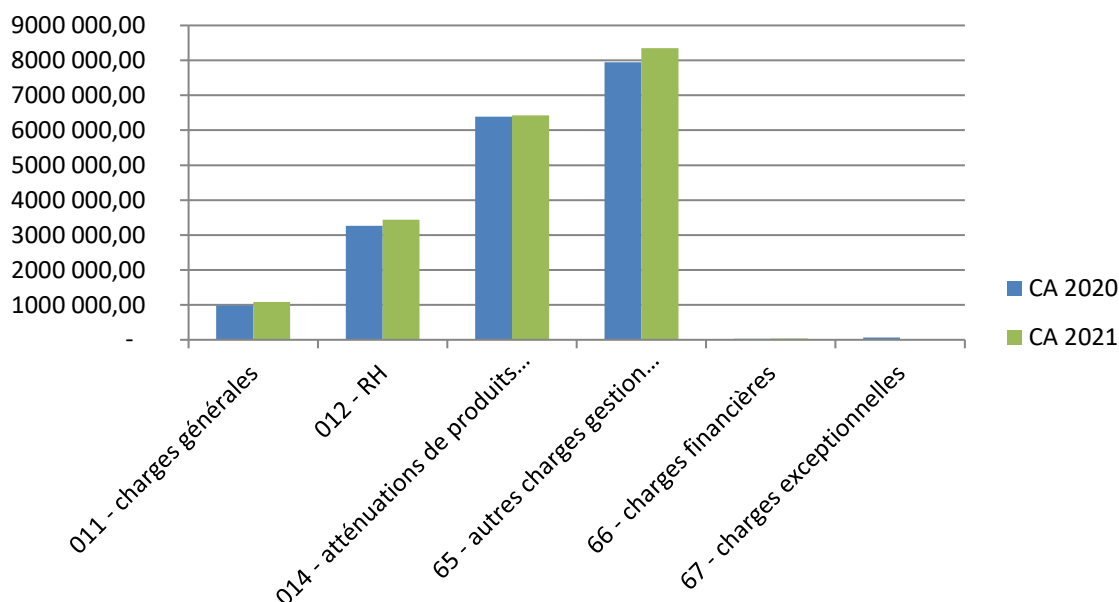
- ✓ La Dotation de Solidarité Communautaire pour 353 713 € ; elle représente 1,82 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- ✓ Les subventions sont de 409 651 € ; les principaux bénéficiaires sont le Centre Social Lou Pasquié (321 435 €), Initiative Terres de Vaucluse (26 776 €), Festival Insane (15 000 €), Vélo théâtre (13 000 €), et les associations du secteur culturel (20 000 €). Ces dépenses représentent 2,11 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution 2020 / 2021 des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre est la suivante :

Budget principal	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION CA 2020 - CA 2021
011 - charges générales	980 734,33	1 079 422,81	10,06%
012 - RH	3 267 797,84	3 435 659,53	5,14%
014 - atténuations de produits (AC, FPIC, DSC, FNGIR...)	6 390 444,73	6 422 735,00	0,51%
65 - autres charges gestion courante	7 946 272,42	8 352 360,07	5,11%
66 - charges financières	30 700,83	41 112,43	33,91%
67 - charges exceptionnelles	66 375,83	15 735,00	-76,29%
68 - dotations aux provisions	5 300,00	19 354,00	265,17%
TOTAL	18 687 625,98	19 347 024,84	3,53%

*hors refacturation et remboursements

Evolution des DRF 2020 / 2021



▪ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fiscalité s'élèvent à 16 699 637 € et comprennent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la taxe GEstion des Milieux Aquatiques et Protections des Inondations (GEMAPI), la Cotisation Foncière des Entreprises, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur les Surfaces Commerciales, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, la Taxe sur le Foncier Non Bâti, la Taxe Additionnelle sur le Foncier Bâti, ainsi que des rôles complémentaires et supplémentaires et la fraction de TVA (en compensation de la perte du produit TH). Elles représentent 82,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors TEOM et rôles complémentaires et supplémentaires, la fiscalité issue des seuls ménages représente 52,5 % et celle issue des seules entreprises (CET (CFE + CVAE), TASCOM, IFER) représente 37,1 %. 10,4 % provient du Foncier Non Bâti, du Foncier Bâti, de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Bâti et de la taxe GEMAPI pouvant être payés par les entreprises ou les ménages. Le total représente 11 826 061 €.

L'évolution 2020 / 2021 des recettes réelles de fonctionnement par chapitre est la suivante :

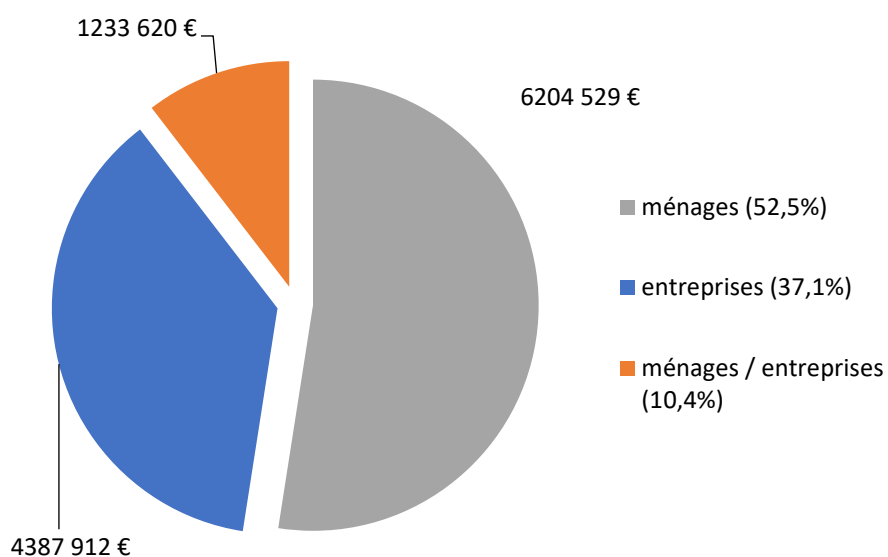
Budget principal	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION CA 2020 - CA 2021
013 - atténuations de charges	60 141 €	85 557 €	42,26%
70 - ventes produits, prestations services	350 116 €	354 219 €	1,17%
73 - impôts et taxes	16 217 629 €	16 699 637 €	2,97%
74 - dotations, participations	2 943 784 €	2 674 503 €	-9,15%
75 - autres produits gestion courante	27 125 €	35 884 €	32,29%
76 - Produits financiers	- €	10 302 €	/
77 - produits exceptionnels	70 797 €	241 719 €	241,43%
TOTAL	19 669 592,80	20 101 820,71	2,20%

Répartition de la fiscalité 2021 selon type d'imposition

	CA 2021
Taxe Foncière Non Bâti (0,17%)	28 359 €
Taxe Foncière Bâti (6,12%)	1 017 414 €
Taxe Habitation RS (12,90%)	2 144 404 €
Taxe additionnelle Foncier Non Bâti (0,36%)	59 101 €
Cotisation Foncière Entreprises (17,10%)	2 842 397 €
Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises (6,57%)	1 091 144 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (1,89%)	314 743 €
Imposition Forfaitaire sur les Réseaux (0,84%)	139 628 €
Autres impôts locaux ou assimilés (0,98%)	162 852 €
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères (27,85%)	4 628 577 €
Taxe GEMAPI (0,77%)	128 746 €
Fraction de TVA (24,43%)	4 060 125 €
TOTAL	16 617 490 €

(hors AC négatives de 82 147 €)

**Répartition de la fiscalité 2021 selon ménages / entreprises
hors TEOM et rôles complémentaires / supplémentaires**



Les taux 2021 sont les suivants :

TYPE D'IMPOSITION	TAUX 202
Taxe d'Habitation (RS)	8,13 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	1,93 %
Taxe sur le Foncier Bâti	2,00 %
Cotisation Foncière des Entreprises	34,77 %

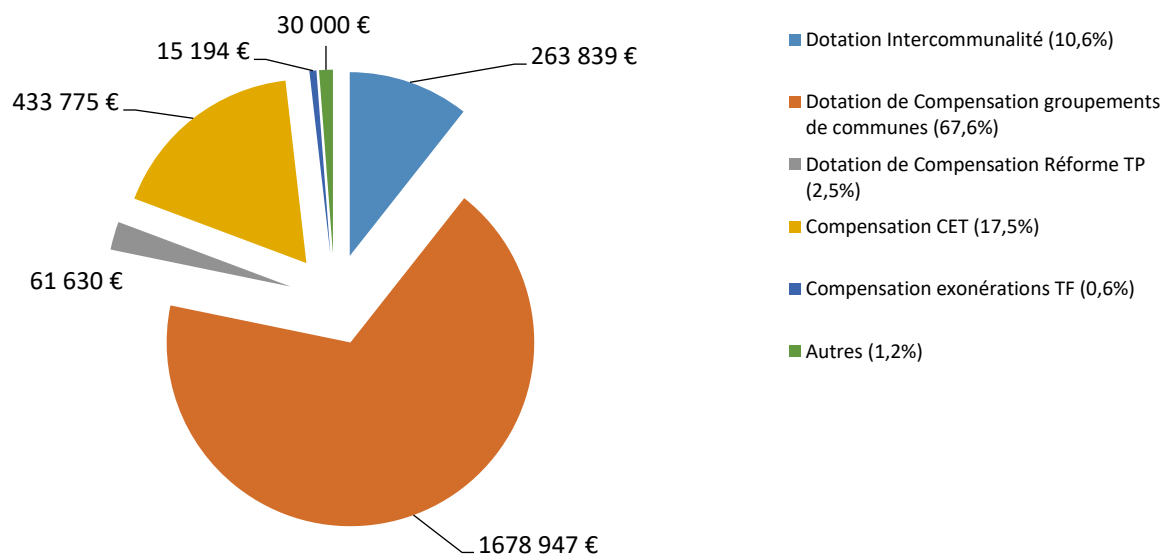
Ils sont identiques à ceux de 2020.

Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

ZONE	COMMUNE	TAUX 2021
ZONE 1	APT	11,67 %
ZONE 2	CASTELLET EN LUBERON	11,30 %
	CERESTE	
	GIGNAC	
ZONE 3	LAGARDE D'APT	9,81 %
	RUSTREL	
	SAINT MARTIN DE CASTILLON	
	SAINT PANTALEON	
	VIENS	
	VILLARS	
ZONE 4	AURIBEAU	11,45 %
	GARGAS	
	LIOUX	
ZONE 5	BUOUX	7,64 %
	CASENEUVE	
	SAIGNON	
	SAINT SATURNIN LES APT	
	SIVERGUES	
ZONE 6	BONNIEUX	5,50 %
	GOULT	
	JOUCAS	
	LACOSTE	
	MENERBES	
	MURS	
	ROUSSILLON	

Les recettes issues des diverses dotations et participations, pour un montant de 2 483 385 €, se décomposent comme suit :

Répartition des dotations et participations 2021



L'évolution 2020 / 2021 des recettes réelles de fonctionnement par chapitre est la suivante :

Budget principal	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION CA 2020 CA 2021
013 - atténuations de charges	60 141 €	85 557 €	42,26%
70 - ventes produits, prestations services	350 116 €	354 219 €	1,17%
73 - impôts et taxes	16 217 629 €	16 699 637 €	2,97%
74 - dotations, participations	2 943 784 €	2 674 503 €	-9,15%
75 - autres produits gestion courante	27 125 €	35 884 €	32,29%
76 - Produits financiers	- €	10 302 €	/
77 - produits exceptionnels	70 797 €	241 719 €	241,43%
TOTAL	19 669 592,80	20 101 820,71	2,20%

L'épargne brute est de 518 510 € (958 721 € en 2020). Elle représente 2,6 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un taux d'épargne brute inférieur au seuil à ne pas franchir (8%). Ce taux est en baisse par rapport à celui de 2020 (4,8%). Lors du DOB 2021, l'objectif fixé est un taux d'épargne brute à 10% en 2021. La perspective est pour le moment n'est pas tenue.

L'épargne nette est de 299 600 €.

Les ressources d'investissement (subventions, FCTVA, etc.) s'élèvent à 1 347 185 €, soit 592 610 € de moins qu'en 2020. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 264 224 €, soit 1,7 M€ de moins qu'en 2020.

▪ **Ratios**

Les ratios ci-dessous permettent d'observer l'évolution entre 2020 et 2021 pour le budget principal et une comparaison avec les derniers chiffres connus (2020) des Groupements à Fiscalité Propre de la strate 20 000 / 50 000 habitants (source : Les Collectivités locales en chiffres 20210, Direction Générale des Collectivités Locales).

L'attention est portée sur le fait que la comparaison des ratios est à prendre avec mesure car il n'y a pas de détail sur les différents modes de gestion (Service Public Administratif (SPA), Service Public Industriel et Commercial (SPIC), régie directe, régie directe avec prestation de service, délégation de service public) en ce qui concerne les ratios des Groupements à Fiscalité Propre de la strate 20 000 / 50 000 hab.

Dépenses réelles de fonctionnement / Population (€ / hab)		
2019	2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
507	523	291

Produit imposition directe / Population (€ / hab)		
2019	2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
314	320	290

Produit imposition directe - fiscalité reversée aux communes - prélèvements sur fiscalité / Population (€ / hab)		
2019	2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
155	159	151

Recettes réelles de fonctionnement / Population (€ / hab)		
2019	2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
535	551	345

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (%)		
2019	2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
16%	17%	39%

Dette / Population (€ / hab)		
2019	2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
80	83	192

DGF / Population (€ / hab)		
2019	2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
55	55	48

III. AUTRES BUDGETS

▪ Budget Petite Enfance

Le résultat comptable 2021 en section de fonctionnement est excédentaire de 1 622,28 €. Le résultat cumulé 2021 est de 1 622,28 €.

Le résultat comptable 2021 en section d'investissement est déficitaire de 12 604,39 €. Le résultat cumulé 2021 est déficitaire de 9 479,48 €. Ce résultat, corrigé des restes à réaliser 2021 (344,40 € en dépenses) est déficitaire de 9 823,88 €.

Les dépenses de personnels sont de 3 454 495 €.

244 359 € sont perçus au titre des remboursements sur rémunération (indemnités journalières, emplois aidés).

Après retraitement, les dépenses de personnels s'élèvent à 3 210 136 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 130 984 €.

La subvention du Budget Principal est de 1 847 000 €. La participation des familles s'élève à 339 745 €. Les recettes liées aux participations de la CAF, de la MSA et du CD 04 sont de 1 116 248 €.

L'épargne brute est de 303 477 € (taux épargne brute = 7,24%).
L'épargne nette est de 128 413 €.

▪ Budget Office de Tourisme

Le résultat comptable 2021 en section de fonctionnement est excédentaire de 179 317,19 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 290 097,22 €.

Le résultat comptable 2021 en section d'investissement est déficitaire de 48 309,15 €. Le résultat cumulé 2021 est déficitaire de 96 095,80 €. Ce résultat, corrigé des restes à réaliser 2021 (56 379,41 € en dépenses et 50 000 € en recettes) est déficitaire de 102 475,21 €.

Les dépenses de personnels sont de 558 870 €.

Des dépenses d'équipement ont été réalisées pour un montant de 80 048 €.

Pas de subvention du Budget Principal. Le montant du rôle de taxe de séjour 2021 est de 1 000 997 € (902 652 € en 2020).

L'épargne brute est de 232 270 € (taux épargne brute = 21,6 %).
L'épargne nette est de 188 051 €.

▪ Budget Eau Potable

Le résultat comptable 2021 en section de fonctionnement est excédentaire de 312 354,41 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 658 742,25 €.

Le résultat comptable 2021 en section d'investissement est déficitaire de 160 546,61 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 847 944,54 €. Ce résultat, corrigé des restes à réaliser 2021 (1 206 684,22 € en dépenses et 288 853,53 € en recettes) est déficitaire de 69 886,15 €.

Les dépenses de personnels sont de 788 316 €.

71 744 € sont refacturés au service assainissement.
24 240 € sont refacturés au service SPANC.

18 345 € sont perçus au titre des remboursements sur rémunération (indemnités journalières,...).

Après retraitement, les dépenses de personnels s'élèvent à 673 987 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 176 358 €.

La vente d'eau permet une recette de 2 675 000 €, soit 79,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne brute est de 1 129 102 € (taux épargne brute = 33,37 %).
L'épargne nette est de 964 821 €.

▪ **Budget Assainissement Collectif Régie**

Le résultat comptable 2021 en section de fonctionnement est excédentaire de 1 141 773,09 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 1 274 130,59 €.

Le résultat comptable 2021 en section d'investissement est déficitaire de 656 950 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 1 338 299 €. Ce résultat, corrigé des restes à réaliser 2021 (2 234 376 € en dépenses et 1 080 420 € en recettes) est excédentaire de 184 342 €.

Les dépenses de personnels sont de 783 498 € dont :

114 481 € sont refacturés aux budgets « Assainissement Collectif DSP » et « SPANC ».

17 255 € sont perçus au titre des remboursements sur rémunération (indemnités journalières, emplois aidés).

Après retraitement, les dépenses de personnels s'élèvent à 651 762 €

La redevance assainissement représente 2 943 804 €, soit 80,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 119 715 €.

L'épargne brute est de 1 724 581 € (taux épargne brute = 46 %).
L'épargne nette est de 1 383 338 €.

▪ **Budget Assainissement Collectif DSP**

Le résultat comptable 2021 en section de fonctionnement est excédentaire de 74 313,12 €. Le

résultat cumulé 2021 est identique.

Le résultat comptable 2021 en section d'investissement est déficitaire de 33 280,58 €. Le résultat cumulé 2021 est déficitaire de 163 252,98 €. Ce résultat, corrigé des restes à réaliser 2021 (39 945,35 € en dépenses et 173 946,64 € en recettes) est déficitaire de 29 251,69 €.

Les dépenses de personnel (49 823 €) se font dans le cadre d'une refacturation de la part du budget « Assainissement Collectif Régie ».

La redevance assainissement représente 156 651 €.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 150 452 €.

L'épargne brute est de 112 450 € (taux épargne brute = 59,75 %).
L'épargne nette est de 80 377 €.

▪ **Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le résultat comptable 2021 en section de fonctionnement est déficitaire de 3 639,25 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 35 710,87 €.

Le résultat comptable 2021 en section d'investissement est déficitaire de 3 794,06 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 5 618,22 €. Les restes à réaliser 2021 sont de 1 339,96 € en dépenses. Le résultat corrigé des restes à réaliser 2021 est excédentaire de 4 278,26 €.

Les dépenses de personnels (88 899 €) se font dans le cadre d'une refacturation de la part du budget « Assainissement Collectif Régie ».

L'épargne brute est négative de 2 689 € tout comme l'épargne nette puisqu'il n'y a pas d'emprunt contracté sur ce budget (taux épargne brute = -2,68 %).

▪ **Budget Location d'Intérêt Economique**

Le résultat comptable 2021 en section de fonctionnement est excédentaire de 21 529,12 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 21 541,61 €.

En section d'investissement, le résultat comptable 2021 est excédentaire de 28 468,89 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 135 313,47 €. Les restes à réaliser 2021 sont nuls.

L'épargne brute de 70 513 € (taux épargne brute = 64,41 %)
et l'épargne nette est de 26 068 €.

▪ **Budget Photovoltaïque**

Le résultat comptable 2021 en section de fonctionnement est déficitaire de 4 059,30 €. Le résultat cumulé 2021 est déficitaire de 852,39 €.

Le résultat comptable 2021 en section d'investissement est excédentaire de 6 508,30 €. Le résultat cumulé 2021 est excédentaire de 8 443,46 €. Les restes à réaliser 2020 sont nuls.

Ce budget dégage une épargne brute de 2 449 € (taux épargne brute = 16,52 %).
L'épargne est identique.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220317-2022-36-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

▪ **Budgets Zones d'Activités**

Le budget Zones d'Activités présente un résultat comptable 2021 excédentaire de 24 088,99 € en fonctionnement. Le résultat cumulé est excédentaire de 48 737,97 €.

Le résultat comptable d'investissement 2021 est excédentaire de 61 851,01 €. Le résultat cumulé est excédentaire de 84 402,58 €.

▪ **Résultat comptable 2021 consolidé des budgets en M14**

Concerne les budgets Principal, Zones d'Activités (ZA), Petite Enfance, Office de Tourisme et Locations d'Intérêt Economique.

Le résultat comptable 2021 consolidé des budgets en M14 en section de fonctionnement est excédentaire de 311 720,48 €. Le résultat cumulé 2021 consolidé des budgets en M14 est de 3 407 495,14 €.

Le résultat comptable 2021 consolidé des budgets en M14 en section d'investissement est excédentaire de 456 911,06 €. Le résultat cumulé 2021 consolidé des budgets en M14 est excédentaire de 1 021 106,77 €. Ce résultat, corrigé des restes à réaliser 2021 consolidés des budgets en M14 (233 072 € en dépenses et 403 649 € en recettes) est excédentaire de 627 488 €.

L'épargne brute des budgets en M14 est de 1 310 710 € et présente un taux d'épargne brute de 5,11 %.

▪ **Résultat comptable 2021 consolidé de l'ensemble des budgets**

Le résultat comptable 2021 consolidé de l'ensemble des budgets en section de fonctionnement est excédentaire de 1 856 551 €. Le résultat cumulé 2021 consolidé de l'ensemble des budgets est excédentaire de 5 498 277 €.

Le résultat comptable 2021 consolidé de l'ensemble des budgets en section d'investissement est déficitaire de 329 300 €. Le résultat cumulé 2021 consolidé de l'ensemble des budgets est excédentaire de 3 142 561 €. Ce résultat, corrigé des restes à réaliser 2021 consolidés de l'ensemble des budgets (3 715 418 € en dépenses et 1 946 869 € en recettes) est excédentaire de 1 374 012 €.

L'épargne brute de l'ensemble des budgets est de 4 229 767 € et présente un taux d'épargne brute de 12,82 %.

▪ **Ratios des budgets Principal, Petite Enfance et OTI consolidés 2021**

L'attention est portée sur le fait que la comparaison des ratios est à prendre avec mesure car il n'y a pas de détail sur les différents modes de gestion (Service Public Administratif (SPA), Service Public Industriel et Commercial (SPIC), régie directe, régie directe avec prestation de service, délégation de service public) en ce qui concerne les ratios des Groupements à Fiscalité Propre de la strate 20 000 / 50 000 hab.

Dépenses réelles de fonctionnement / Population (€ / hab)	
2021	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
668	309

Recettes réelles de fonctionnement / Population (€ / hab)	
2021	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
703	305

Dettes / Population (€ / hab)	
2021	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
126	198

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (€ / hab)	
2021	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
31%	41%

▪ **Ratios de l'ensemble des budgets consolidés 2021**

L'attention est portée sur le fait que la comparaison des ratios est à prendre avec mesure car il n'y a pas de détail sur les différents modes de gestion (Service Public Administratif (SPA), Service Public Industriel et Commercial (SPIC), régie directe, régie directe avec prestation de service, délégation de service public) en ce qui concerne les ratios des Groupements à Fiscalité Propre de la strate 20 000 / 50 000 hab.

Dépenses réelles de fonctionnement / Population (€ / hab)	
2021	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
740	309

avec retraitement des refacturations entre budgets

Recettes réelles de fonctionnement / Population (€ / hab)	
2021	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
914	305

avec retraitement des refacturations entre budgets

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (€ / hab)	
2021	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
27%	40%

avec retraitement des refacturations entre budgets

Dette / Population (€ / hab)	
2021	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
342	198

ELEMENTS SUR LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS AINSI QUE SUR L'EVOLUTION PREVISIONNELLE ET L'EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL, DES REMUNERATIONS, DES AVANTAGES EN NATURE ET DU TEMPS DE TRAVAIL

Bilan de l'année 2021

Sur la période 2020-2021 les charges de personnel connaissent une hausse de 4,41 % tous budgets confondus.

Budgets	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION 2020/2021
Budget Principal	3 267 797,84 €	3 435 682,02 €	5,14%
Budget Petite Enfance	3 326 913,46 €	3 454 495,13 €	3,83%
Budget de l'eau Potable	789 853,33 €	789 100,49 €	-0,10%
Budget de l'assainissement	723 192,90 €	783 863,34 €	8,39%
Budget de l'Office du tourisme	533 830,21 €	559 129,68 €	4,74%
Total	8 641 587,74 €	9 022 270,66 €	4,41%

Avertissement : chiffres hors remboursement sur rémunération du personnel et hors refacturations entre les budgets et les budgets DSP et SPANC

En retraitant les remboursements sur rémunération du personnel, la charge nette du personnel pour 2021 est la suivante :

Budgets	Dépenses CA 2021	Recettes CA 2021	Charges nettes
Budget Principal	3 435 682,02 €	94 037,77 €	3 341 644,25 €
Budget Petite Enfance	3 454 495,13 €	244 359,00 €	3 210 136,13 €
Budget de l'eau Potable	789 100,49 €	80 665,69 €	708 434,80 €
Budget de l'assainissement	783 863,34 €	121 147,25 €	662 716,09 €
Budget de l'Office du tourisme	559 129,68 €	- €	559 129,68 €
Total	9 022 270,66 €	540 209,71 €	8 482 060,95 €

Avertissement : chiffres hors refacturations entre budgets et les budgets DSP et SPANC

Les dépenses de personnels 2021 ont représentées 28 % des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus :

Budgets	Dépenses de fonctionnement 2021	Dépenses CA 2021	%
Budget Principal	20 740 616,72 €	3 435 682,02 €	17%
Budget Petite Enfance	4 285 822,16 €	3 454 495,13 €	81%
Budget de l'eau Potable	3 426 139,34 €	789 100,49 €	23%
Budget de l'assainissement	3 051 350,72 €	783 863,34 €	26%
Budget de l'Office du tourisme	931 764,83 €	559 129,68 €	60%
Total	32 435 693,77 €	9 022 270,66 €	28%

Avertissement : chiffres hors remboursement sur rémunération du personnel et hors refacturations entre les budgets et les budgets DSP et SPANC

Prévisions des dépenses et des recettes de personnel pour l'année 2022

Budgets	Dépenses	Recettes	Charges nettes Prévisionnelles
Budget Principal	3 599 300,00 €	95 000,00 €	3 504 300,00 €
Budget Petite Enfance	3 505 253,00 €	52 500,00 €	3 452 753,00 €
Budget de l'eau Potable	790 200,00 €	64 000,00 €	726 200,00 €
Budget de l'assainissement	873 830,00 €	121 000,00 €	752 830,00 €
Budget de l'Office du tourisme	586 000,00 €	500,00 €	585 500,00 €
Total	9 354 583,00 €	333 000,00 €	9 021 583,00 €

Avertissement : chiffres hors refacturations entre budgets et les budgets DSP et SPANC

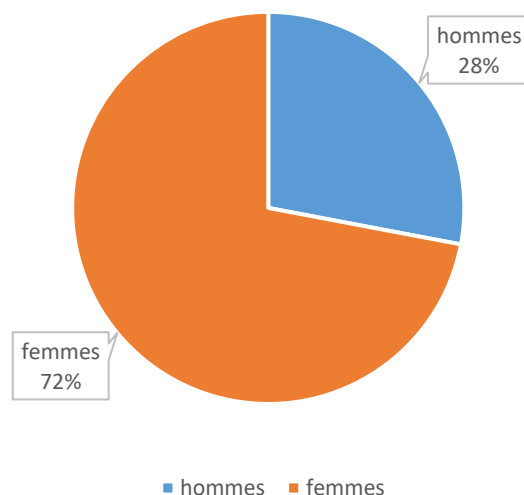
Cette prévision d'évolution de la masse salariale est due :

- 1) à l'évolution naturelle des carrières des agents, c'est-à-dire les avancements d'échelon, de grade et de promotion interne (GVT),
- 2) Aux projets de l'année 2021 qui ont engendré des frais de fonctionnement et plus particulièrement des charges de personnel supplémentaires dont des d'indemnités de ruptures conventionnelles et d'indemnités chômage, renfort dans les services (patrimoine, conservatoire, eau et assainissement).
- 3) Aux projets de l'année 2022 qui vont engendrer des frais de fonctionnement et plus particulièrement des charges de personnels supplémentaires. Il s'agit notamment :
 - Recrutement d'un(e) chargé(e) de coopération de la convention territoriale globale suite à la signature de la convention territoriale globale (CC du 16 décembre 2021),
 - Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet Zéro Chômeur (CC du 25 novembre 2021),
 - D'un chargé de mission des contrats d'objectifs territoriaux (COT) mutualisé avec la communauté de communes de COTELUB (CC du 8 juillet 2021),
 - Recrutement d'un agent technique polyvalent sous contrat aidé (bureau du 9 septembre 2021) au service patrimoine,
 - Recrutement d'un apprenti (bureau du 3 décembre 2020),
 - Recrutement d'un apprenti (bureau du 3 décembre 2020) et d'un exploitant de station d'épuration au service de l'eau et de l'assainissement (CC du 21 janvier 2020),

Les effectifs prévisionnels en 2022 (emplois permanents) :

BUDGET	EFFECTIF AU 31/12/2021		EFFECTIF PREVISIONNEL AU 31/12/2022	
	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP
Budget Principal	72	71	77	76
Budget Petite Enfance	85	80,6	92	85,6
Budget de l'eau Potable	17	16,2	17	17
Budget de l'assainissement	15	14,6	18	18
Budget de l'Office du tourisme	12	12	12	12
TOTAL	201	194.40	216	208,6

Répartition femmes/hommes au 31/12/2021



Emplois non permanents

L'effectif des emplois non permanents se compose d'agents en contrat à durée déterminée répondant à un besoin :

- Saisonnier,
- D'accroissement temporaire d'activité,
- Remplaçant un agent titulaire indisponible,
- Ainsi que de l'emploi d'apprentis et de contrats aidés (PEC)

L'effectif des agents non permanents représente 5,63 % des agents présents au 31 décembre 2021 (213), soit 12 agents. A la plus haute saison cela représente 8,45 % des effectifs.

Dans la continuité des années précédentes, il est nécessaire de limiter au maximum les remplacements systématiques de titulaires et de s'appuyer sur des critères tels qu'un seuil critique d'absences dans le service, l'obligation de présence devant l'utilisateur ou le taux d'encadrement dans les crèches par exemple.

De manière générale, que ce soit pour les agents permanents et non permanents, les efforts devront donc porter sur :

- Le recours prioritaire à la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants,
- L'examen très rigoureux des demandes de remplacements sur postes vacants ou de création de postes,
- La non stagiairisation et la non titularisation d'agents ne donnant pas satisfaction, qu'ils soient stagiaires (le stage constituant la période d'essai) ou en fin de contrat d'emplois d'avenir ou en contrat à durée déterminée.

Politique de rémunération et avantages sociaux

Le régime indemnitaire

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de l'agent a été mis en place au 1^{er} janvier 2018 au sein de la collectivité et une mise à jour des nouvelles filières y ouvrant droit à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les avantages sociaux

- Adhésion au CNAS (210 € environ par an et par agent)
- Chèques cadeaux du groupement des commerçants d'Apt 132 € par an et par agent (exceptionnellement augmenté à 160 € pendant la crise sanitaire)
- Participation mutuelle ou prévoyance (18 € par mois maximum par agent)
- Repas annuel (coût par agent variable selon le nombre de participants)

Le temps de travail

Une charte du travail est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures (1600 h + journée de solidarité 7 h).

Pour un agent travaillant à temps complet, le temps de travail est soit de 35 h ou 39 h (avec RTT).

Avantage en nature

A ce jour aucun avantage en nature à usage uniquement privé, de type logement de fonction, véhicule de fonction ou utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication (téléphone ou ordinateur portable) n'est accordé au personnel de la Communauté de Communes.

TRESORERIE ET IMPAYES

▪ Trésorerie

Afin de permettre à certains budgets de disposer de la trésorerie suffisante, le budget Principal réalise des avances de trésorerie. La situation au 31/12/2021 est la suivante :

Budget	Avances de trésorerie au 31/12/2021
Eau Potable	0 €
Ass. Coll. Régie	0 €
SPANC	50 000 €
OTI	
TOTAL	50 000 €

Au 31/12/2021, le Budget Principal consent donc des avances de trésorerie à hauteur de 50 000 €. Le budget AR Régie consent une avance de 800 k€ au profit du budget Eau Potable en attente de l'émission du rôle d'eau du 2^{ème} semestre retardé par la cyberattaque.

Entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021, les avances de trésorerie ont évoluées de la façon suivante :

Budget	31/12/2020	31/12/2021	Evolution
Eau Potable	0 €	0 €	
Ass. Coll. Régie	0 €	0 €	-
SPANC	50 000 €	50 000 €	-
OTI	340 000 €	0 €	- 340 000 €
TOTAL	390 000 €	50 000 €	- 340 000 €

Entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 les avances de trésorerie ont diminuées de 340 000 €.

Celles-ci s'élevaient à 1 126 000 € en 2018. Cela répond à l'objectif défini lors du débat d'orientation budgétaire 2020 où il était préconisé un confortement de la trésorerie des budgets autonomes titulaires d'un compte bancaire en réduisant les avances de trésorerie versées par le budget principal.

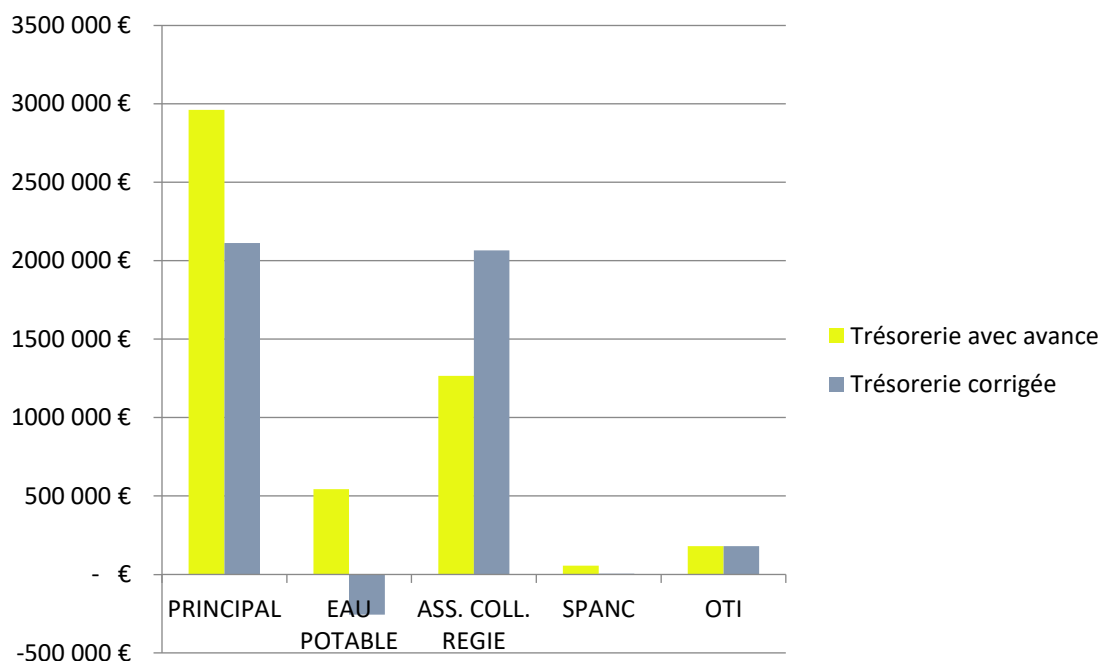
Au 31/12/2020 et au 31/12/2021, la trésorerie des 5 comptes bancaires de la CCPAL indiquaient les sommes suivantes :

Année	Budget Principal	Budget Eau Potable	Budget Ass. Coll. Régie	Budget SPANC	Budget OTI	TOTAL
2020	3 261 636 €	1 377 940 €	1 054 374 €	51 417 €	405 536 €	6 150 903 €
2021	2 962 297 €	544 842 €	1 266 351 €	55 131 €	181 166 €	5 009 787 €

Les trésoreries de chaque budget, corrigées des avances de trésorerie, au 31/12/2020 et au 31/12/2021, sont les suivantes :

	Trésorerie au 31/12/2021	Avance de trésorerie au 31/12/2021	Trésorerie corrigée au 31/12/2021	Trésorerie corrigée au 31/12/2020
PRINCIPAL	2 962 297 €	50 000 €	3 012 297 €	3 251 636 €
EAU POTABLE	544 842 €	- 800 000 €	- 255 158 €	1 377 940 €
ASS. COLL. REGIE	1 266 351 €	800 000 €	2 066 351 €	1 054 374 €
SPANC	55 131 €	- 50 000 €	5 131 €	1 417 €
OTI	181 166 €		181 166 €	65 536 €
TOTAL	5 009 787 €	- €	5 009 787 €	5 750 903 €

Trésorerie de chaque budget au 31/12/2021 (en €)



Les trésoreries de chacun des 7 autres budgets de la CCPAL sont intégrées dans la trésorerie du budget Principal et individualisées sur un compte de liaison. Les trésoreries de ces budgets sont les suivantes :

BUDGET	Trésorerie au 31/12/2021
Zones d'Activités	133 140,37 €
Locations Intérêt Economiques	103 543,70 €
Assainissement Collectif DSP	- 63 644,40 €
Petite Enfance	- 2 254 348,34 €
Production Energie Photovoltaïque	179,07 €

▪ Impayés

Les impayés figurant au compte 4116 (redevables avec phase contentieuse), au 31/12/2020 et au 31/12/2021, sont les suivants :

BUDGET	COMPTE 4116 AU 31/12/2021	COMPTE 4116 AU 31/12/2020	EVOLUTION 2020 / 2021
Principal	109 123 €	129 992 €	- 20 869 €
Petite Enfance	10 407 €	4 262 €	6 145 €
OTI	38 927 €	44 230 €	- 5 303 €
AC Régie	483 262 €	302 787 €	180 475 €
AC DSP	21 162 €	18 622 €	2 540 €
Eau Potable	730 925 €	584 133 €	146 792 €
SPANC	13 444 €	562 €	12 882 €
TOTAL	1 407 250 €	1 084 587 €	322 663 €

Les provisions pour risque d'impayés constituées au 31/12/2021 sont les suivantes :

BUDGET	PROVISION CONSTITUEE AU 31/12/2021	PART DE LA PROVISION / COMPTE 4116 AU 31/12/2021
Principal	27 281 €	25%
OTI	11 904 €	31%
AC Régie	120 816 €	25%
AC DSP	5 290 €	25%
Eau Potable	182 731 €	25%
SPANC	3 361 €	25%
Petite enfance	2 604 €	25%

Le seuil minimum de 25% fixé dans le règlement budgétaire et financier est respecté.

DETTE

La dette au 31/12/2021 est constituée de 34 contrats, tous classés A1 Charte Gissler (*idem* qu'au 31/12/2020) :

Budget	Nombre de contrats en 2021	Année extinction dette
Principal	5	2040
Locations Int. Eco.	1	2034
Photovoltaïque	0	2020
OTI	2	2028
Petite Enfance	6	2030
Eau Potable	5	2040
AC Régie	10	2050
AC DSP	5	2036
TOTAL	34	

32 contrats sont à taux fixe et 2 contrats sont à taux variable (budget Petite Enfance ; indexé sur l'*Euribor 12 mois*, et l'*AC Régie*, indexé sur l'*Euribor 3 mois*). Tous les contrats sont à remboursement constant ou progressif.

Concernant les prêts à taux variable, au 02/01/2021, l'*Euribor 12 mois* était de -0,498 % et l'*Euribor 3 mois* à -0.565 %.

Ainsi, seule la marge de 0,88% est appliquée pour le calcul des intérêts du prêt du budget Petite Enfance dont le Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2021 est de 419 999,98 €.

Ainsi, seule la marge de 0,38% est appliquée pour le calcul des intérêts du prêt du budget AC Régie dont le Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2021 est de 1 920 000 €.

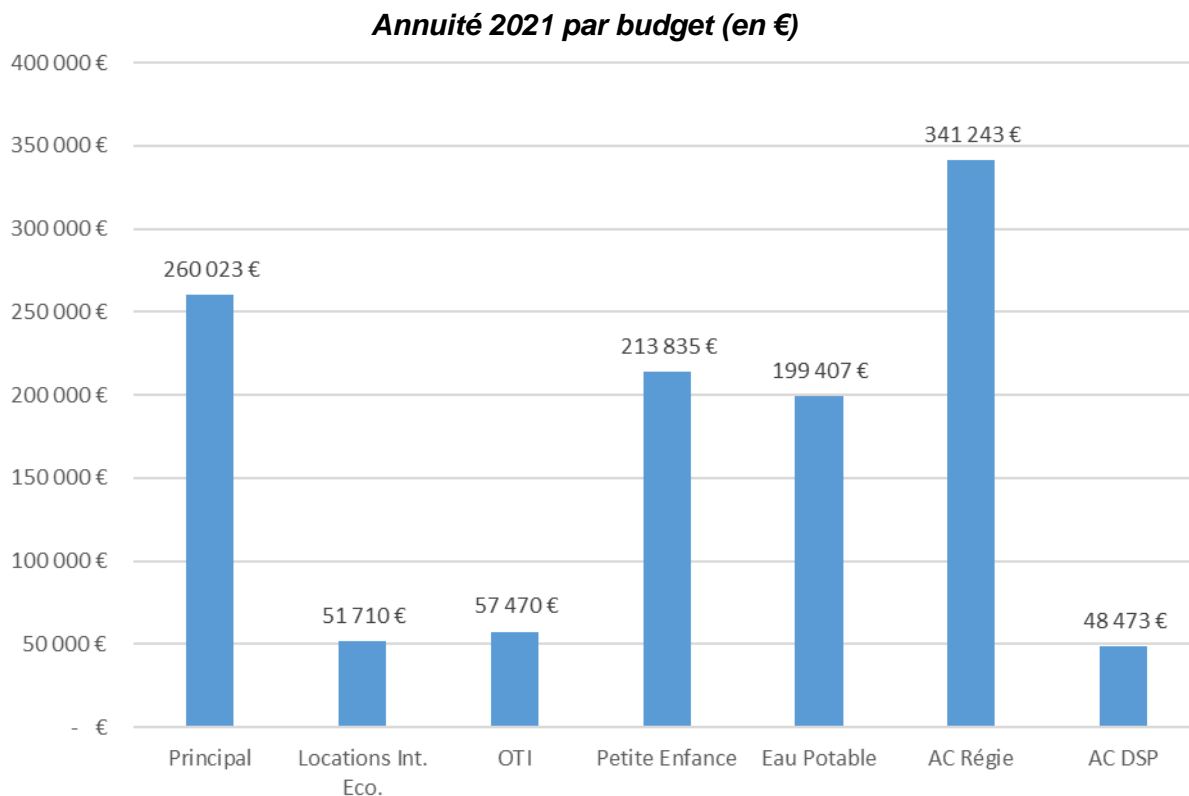
Pas de contrat souscrit en 2021.

Le taux minimum est de 0 % (prêts CAF et Agence de l'Eau). Le taux maximum est de 5,17%. Le taux d'intérêt moyen 2020 (= rapport entre les intérêts payés en 2020 et le CRD au 31/12/2020) est de 1,48 % (1,45 % en 2020).

L'évolution 2020-2021 de la répartition du CRD entre contrat à taux fixe et contrat à taux variable, au 31/12 de chaque année, est la suivante :

année	taux variable	taux fixe
2020	19 %	81 %
2021	19 %	81 %

L'annuité 2021 totale est de 1 123 687 € (964 847 € en 2020) répartie par budget comme suit :



La répartition de l'annuité entre capital et intérêts est la suivante :

Budget	intérêts 2021 en €	capital 2021 en €	annuité 2021 en €
Principal	41 112 €	218 911 €	260 023 €
Locations Int. Eco.	7 265 €	44 444 €	51 710 €
OTI	13 251 €	44 219 €	57 470 €
Petite Enfance	38 771 €	175 064 €	213 835 €
Eau Potable	35 126 €	164 281 €	199 407 €
AC Régie	46 837 €	294 407 €	341 243 €
AC DSP	16 400 €	32 073 €	48 473 €
TOTAL	198 762 €	973 398 €	1 172 160 €

Le CRD au 31/12/2021 est de 12 329 697 € réparti de la façon suivante :

CRD au 31/12/2021 par budget (en €)

Budget	CRD au 31/12/21	% du CRD au 31/12/21
Principal	2 757 878 €	22,37%
Locations Int. Eco.	622 222 €	5,05%
Photovoltaïque	0 €	0,00%
OTI	311 273 €	2,52%
Petite Enfance	1 463 826 €	11,88%

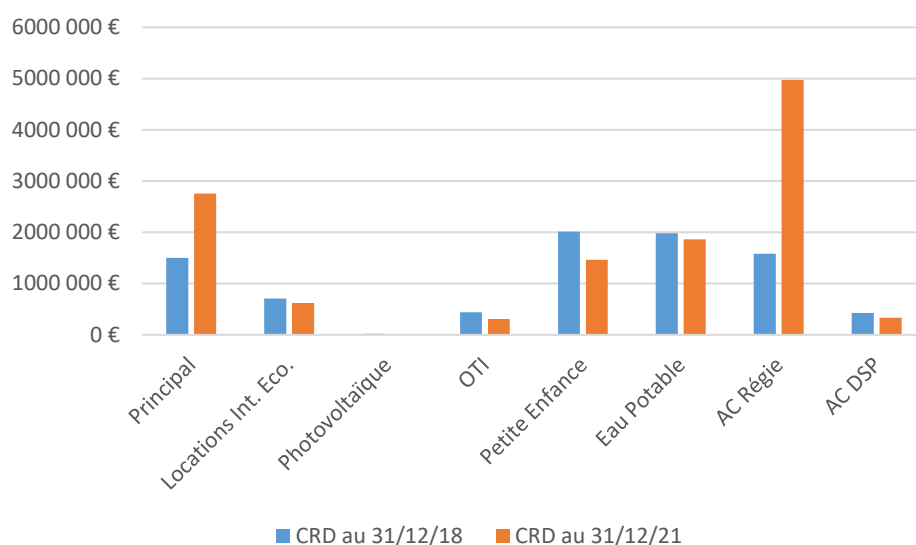
Accusé de réception en préfecture
134200740624-20220317-2022-36-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Eau Potable	1 865 826 €	15,13%
AC Régie	4 975 894 €	40,36%
AC DSP	332 778 €	2,70%
TOTAL	12 329 697 €	100,00%

Lors du débat d'orientation budgétaire 2021, il était préconisé un encours maximal de dette de 10 M€. L'augmentation de la dette s'explique par la souscription de 2 emprunts en 2020 d'un montant total de 4 M€ pour le financement de la station d'épuration intercommunale du Chêne, ainsi que par l'intégration de la dette de l'ex SIVOM dont les échéances font l'objet d'une refacturation aux communes concernées.

Son évolution entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021 est la suivante :

Evolution du CRD entre le 31/12/2018 et le 31/12/201 par budget (en €)



Les délais de désendettement 2021 sont les suivants :

	DELAJ DESENDETTEMENT
Principal	5
Locations Int. Eco.	9
Photovoltaïque	0
OTI	1
Petite Enfance	5
Eau Potable	2
AC Régie	3
AC DSP	3

Le délai de désendettement consolidé de 5 ans (supérieur d'une année à celui de 2021) est en dessous du seuil à ne pas dépasser (12 ans).

IV. EVOLUTIONS, PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET STRATEGIE

▪ Evolutions

- o Poursuite de la baisse de la péréquation verticale avec maintien de l'écrêtement de la Dotation de compensation des EPCI (-2,5%/an),
- o Poursuite de la hausse de la péréquation horizontale (FPIC) à hauteur de 3 %/an,
- o Croissance des recettes de fiscalité à hauteur du coefficient de revalorisation des bases (3,4% en 2022),
- o Hausse du produit attendu de la taxe GEMAPI et de la participation au SIRCC,
- o Maintien de dépenses obligatoires et contraintes très fortes laissant peu de marge de manœuvre au budget principal,
- o Poursuite de la recherche des économies en fonctionnement afin de dégager un autofinancement,
- o Poursuite du déploiement de la mutualisation dans le cadre du schéma 2021-2026
- o Poursuite de l'harmonisation des tarifs de l'assainissement par lissage pour les communes en régie.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

BUDGET	COMMUNE	DEPENSES				SUBVENTIONS			
		2022	2023	2024	total	2022	2023	2024	total
Budget Principal									
Réserves foncières	multi communes	100 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €				0 €
Etudes et travaux investissement divers	multi communes	628 000 €	300 000 €	300 000 €	1 228 000 €	1 019 870 €	62 800 €	30 000 €	1 112 670 €
<i>S/Total Non Ventilable</i>		728 000 €	400 000 €	400 000 €	1 528 000 €	1 019 870 €	62 800 €	30 000 €	1 112 670 €
Participation travaux Hôpital	Apt	55 800 €			55 800 €				0 €
Esplanade de la Gare / EDES	Apt	69 701 €	69 700 €	69 700 €	209 101 €				0 €
Très haut débit - 2ème plan	multi communes	476 394 €			476 394 €				0 €
Conteneurs enterrés - subvention investissement au Sirtom	multi communes	160 000 €	160 000 €	160 000 €	480 000 €				0 €
<i>S/Total Subventions d'équipement</i>		761 895 €	229 700 €	229 700 €	1 221 295 €	- €	- €	- €	- €
Roquefure - travaux divers	Apt	108 000 €			108 000 €				0 €
Roquefure - résorption habitat insalubre	Apt	8 026 €			8 026 €				0 €
<i>S/Total Gens du Voyage</i>		116 026 €	- €	- €	116 026 €	- €	- €	- €	0 €
Aménagements plan d'eau Apt - phase 3	Apt	940 000 €			940 000 €	954 198 €			954 198 €
Aire de loisirs / Jeux d'eau - Plan d'eau Apt	Apt				- €				0 €
<i>S/Total Plan d'Eau</i>		940 000 €	- €	- €	940 000 €	954 198 €	- €	- €	954 198 €
Conservatoire de Musique	Apt	300 000 €			300 000 €	100 000 €			100 000 €
<i>S/Total Conservatoire de Musique</i>		300 000 €	- €	- €	300 000 €	100 000 €	- €	- €	100 000 €
Halle	multi communes		100 000 €	100 000 €	200 000 €				0 €
PCAET	multi communes	95 000 €			95 000 €	68 000 €			68 000 €
<i>S/Total Aménagement du Territoire</i>		95 000 €	100 000 €	100 000 €	295 000 €	68 000 €	- €	- €	68 000 €
Requalification pôle économique ZI Bourguignons	Apt	1 055 000 €			1 055 000 €	475 000 €			475 000 €
FISAC	multi communes	21 700 €			21 700 €	2 800 €			2 800 €
<i>S/Total Développement Economique</i>		1 076 700 €	- €	- €	1 076 700 €	477 800 €	- €	- €	477 800 €
Etude opportunité station méthanisation				2 000 000 €	2 000 000 €				0 €
Etude opportunité toitures photovoltaïques					- €				0 €
<i>S/Total Développement Durable</i>		- €	- €	2 000 000 €	2 000 000 €	- €	- €	- €	0 €
Equipement culturel	Apt		410 000 €	1 600 000 €	2 010 000 €			500 000 €	500 000 €
<i>S/Total Culture</i>		- €	410 000 €	1 600 000 €	2 010 000 €	- €	- €	500 000 €	500 000 €
<i>S/Total Principal</i>		4 017 621 €	1 139 700 €	4 329 700 €	9 487 021 €	2 619 868 €	62 800 €	530 000 €	3 212 668 €
Budget Petite Enfance					total				total
Travaux investissement divers	multi communes	95 857 €	80 000 €	80 000 €	255 857 €				0 €
<i>S/Total Petite Enfance</i>		95 857 €	80 000 €	80 000 €	255 857 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Office de Tourisme Intercommunal					total				total
Aménagement OTI Apt	Apt	36 856 €			36 856 €				0 €
Aménagement OTI Bonnieux	Bonnieux	12 765 €			12 765 €				0 €
Aménagement OTI Roussillon	Roussillon	38 500 €	200 000 €		238 500 €				
Travaux divers, matériel divers, mobilier	multi communes	204 549 €	100 000 €	60 000 €	364 549 €				0 €
<i>S/Total OTI</i>		292 670 €	300 000 €	60 000 €	652 670 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AEP					total				total
Programme de travaux		3 440 284 €	1 000 000 €	1 000 000 €	5 440 284 €	790 553 €	400 000 €	400 000 €	1 590 553 €
<i>S/Total AEP</i>		3 440 284 €	1 000 000 €	1 000 000 €	5 440 284 €	790 553 €	400 000 €	400 000 €	1 590 553 €
AC DSP					total				total
Programme de travaux		135 045 €			135 045 €	149 000 €			149 000 €
<i>S/Total AC DSP</i>		135 045 €	- €		135 045 €	149 000 €	- €	- €	149 000 €
AC REGIE					total				total
Programme de travaux		3 532 421 €	1 200 000 €	1 200 000 €	5 932 421 €	1 338 298 €	500 000 €	500 000 €	2 338 298 €
<i>S/Total AC Régie</i>		3 532 421 €	1 200 000 €	1 200 000 €	5 932 421 €	1 338 298 €	500 000 €	500 000 €	2 338 298 €
TOTAL GENERAL		11 513 898 €	3 719 700 €	6 669 700 €	21 903 298 €	4 897 719 €	962 800 €	1 430 000 €	7 290 519 €

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220317-2022-36-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Le plan pluriannuel d'investissement 2022 – 2024 fait apparaître un montant d'environ 9,6 M€ pour le budget Principal et 22 M€ pour l'ensemble des budgets. Certains projets sont dans l'attente de chiffrage.

Les subventions liées à ces projets sont d'environ 3,2 M € pour le budget Principal et environ 4 M € pour l'ensemble des budgets.

STRATEGIE

Dans le prolongement des orientations débattues les années précédentes, et pour permettre le fonctionnement des services en place et ceux à venir ainsi que la réalisation des investissements, il est proposé, pour la période 2022-2026, la stratégie suivante :

- **Maintien de l'objectif d'un taux de d'épargne brute à 10% pour le budget principal en 2026**
- Délai de désendettement de 6 à 8 ans maximum pour l'ensemble des budgets consolidés

Le budget annexe Zones d'Activités n'est pas intégré car spécifique à la réalisation d'opération ayant pour but la commercialisation de terrains.

En matière de fiscalité :

- En 2022, stabilité des taux de TFB, TFNB et CFE,
- Les années suivantes, le cas échéant, évolution des taux, des abattements et des exonérations,
- Ajustement annuel du produit de la taxe GEMAPI au plus juste des besoins,
- Ajustement de la TEOM au plus juste des coûts de collecte et de traitement des déchets tout en intégrant le coût des conteneurs enterrés
- En matière de solidarité aux communes :
- Stabilisation de la DSC en 2022 selon les principes suivants :
 - Socles de 300 000 € au titre de la centralité et de 53 713 € au titre de la politique de la ville pour Apt.
- Poursuite de la réflexion et de la mise en place de mutualisations avec les communes.

En matière de péréquation :

- Contribution de la CCPAL au titre du FPIC à hauteur de la répartition de droit commun sans la dépasser.

En matière de dette :

- Privilégier les emprunts à taux fixe sur une durée de 15 à 20 ans avec un plafond d'encours de dette à 10 M € hors budget Assainissement Collectif en Régie,

- Possibilité de réaliser des emprunts à taux variable dont la quotité est à plafonner à 20 % de l'encours de la dette de la CCPAL,
- La durée des emprunts peut varier en fonction du type de projet à financer,
- Veille sur l'évolution des taux pour le stock de dette à taux variable et passage éventuel à taux fixe,
- Si nécessaire, mise en place d'une ligne de trésorerie avec un plafond à 1,5 M.

En matière de tarifications :

- Poursuite de l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement afin de permettre la réalisation des programmes d'investissements,
- Poursuite de l'harmonisation des tarifs de l'assainissement par lissage progressif pour les communes en régie.

En matière de pratiques budgétaires :

- Pour les projets importants en termes de financement, poursuite d'une programmation financière pluriannuelle par l'intermédiaire des Autorisations de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP),
- Pour les dépenses d'investissement supérieures à 500 k€ HT générant des frais de fonctionnement, évaluation préalable de l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement,
- Poursuite de l'inscription annuelle de dotations pour provisions pour une meilleure anticipation des risques, notamment d'impayés.

En matière de ressources humaines :

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité,
- D'anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins,
- De renforcer le processus de mutualisation avec les communes,
- En contrepartie, maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion qui permet de reconnaître l'implication des agents

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir en débattre.



APT, AURIBEAU, **BONNIEUX**, BUOUX,
CASENEUVE, CASTELLET, **CÉRESTE**,
GARGAS, **GIGNAC**, GOULT, **JOUCAS**,
LACOSTE, **LAGARDE D'APT**, LIOUX,
MÉNERBES, MURS, **ROUSSILLON**,
RUSTREL, **SAIGNON**, SAINT-MARTIN-
DE-CASTILLON, **SAINT-PANTALÉON**,
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, **SIVERGUES**,
VIENS, **VILLARS**.

” Un territoire, des communes...votre Interco !
Pour un développement solidaire, durable et
authentique de notre territoire. “

Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

Chemin de la Boucheyronne
Standard : 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220317-2022-36-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022